



Réseau Français de Chimie Théorique

<http://www.chimie-theorique.cnrs.fr/>

Appel à projets 2019 : Diffusion de savoir-faire, initiation de collaborations scientifiques

Dans le cadre de ses actions, le Réseau Français de Chimie Théorique attribue en 2019 des subventions pour permettre la diffusion de logiciels de chimie théorique développés dans des laboratoires français et l'acquisition de nouveaux savoir-faire, dans le but d'initier de nouvelles collaborations scientifiques.

Pour l'année 2019, le RFCT soutiendra tout particulièrement les projets scientifiques en chimie théorique faisant appel à des approches « multi-échelle », et peut financer tout ou partie du déplacement et du séjour de chercheur·se·s dans des laboratoires français :

- Afin de former les collaborateur·rice·s à l'utilisation d'un logiciel de chimie théorique développé dans le laboratoire d'origine de la personne qui effectue le déplacement.
- Afin d'être formé·e à l'utilisation d'un logiciel de chimie théorique développé dans le laboratoire où le séjour est effectué, et rapporter ensuite cette nouvelle compétence dans le laboratoire d'origine de la personne en déplacement.
- Afin de permettre les discussions préalables qui sont nécessaires à l'initiation d'une nouvelle collaboration.

Les demandes de financement (3 pages maximum, au format pdf) devront comprendre les informations suivantes :

- Présentation du projet scientifique (environ 1 page).
- Présentation des laboratoires et des personnes directement impliquées dans le projet (environ 1/2 page). Le cas échéant, mention des personnes du laboratoire d'accueil ou d'origine du demandeur qui seraient aussi potentiellement intéressées l'acquisition de la compétence. Le cas échéant, justification du caractère inédit de la collaboration.
- Date, durée, et objectifs du séjour financé par le RFCT (environ 1/2 page).
- Budget prévisionnel (transport+séjour), justification et financement demandé (environ 1/2 page). Sauf raison dûment motivée, le financement demandé ne pourra excéder 800 €.

Les séjours éligibles devront se dérouler avant le 31/03/2020 (la subvention serait quant à elle versée avant la clôture de l'exercice 2019).

Afin de pouvoir sélectionner les projets, il est demandé aux candidat·e·s de bien vouloir déposer un dossier par voie électronique (envoyer les documents par courriel à sacquin@ibpc.fr) avant le **31 mars 2019**. Les résultats seront transmis **pour le 20 avril 2019**.

Cordiales salutations.

Le bureau du RFCT.